



Québec, le 5 octobre 2026

Madame Mélina Langevin
Porte-parole, chargée de projet
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques de la Faune et des Parcs
melina.langevin@environnement.gouv.qc.ca

**Objet : Projet d'implantation d'une ferme aquacole terrestre en recirculation
intensive dans la MRC de Pontiac par Samonix – Questions
complémentaires – DQ3**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen
du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons
grandement recevoir les réponses d'ici le **7 octobre 16h30** prochain compte tenu de
l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé
de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions
d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

Projet d'implantation d'une ferme aquacole terrestre en recirculation intensive dans la MRC de Pontiac par Samonix – Questions complémentaires – DQ3

1. L'initiateur a comparé trois technologies de traitement de l'effluent aquacole et a retenu la flottation à air dissous suivie d'une filtration pour son projet (PR5.2, p. 4-3). Il a par la suite ajouté un traitement biologique en amont de ces composantes (PR5.18, p. 26 PDF). Quelle est votre position à l'égard de ces choix? S'agit-il d'un système optimal pour les eaux usées à traiter selon vous? Veuillez expliquer.
2. Dans la dernière version des objectifs environnementaux de rejet (OER) que vous avez produite, il est indiqué : « [...] le rejet de chlorures en eau douce est à éviter. La réduction à la source est recommandée. Le Ministère s'attend à ce que Samonix mette en place toutes les mesures d'atténuation possibles pour minimiser au maximum la concentration et la charge de chlorures dans ses effluents et mette en place un processus d'amélioration continue à cette fin tout au long de la durée de ses opérations » (PR5.20, p. 2).
 - a. De quelles façons la concentration de chlorures dans les effluents pourrait-elle être réduite davantage? Quelles mesures d'atténuation supplémentaires devraient être envisagées par l'initiateur?
 - b. L'initiateur devrait-il bonifier son système de traitement des eaux usées de manière à réduire les chlorures qu'elles contiendraient? Le cas échéant, quelles sont les options possibles à cet égard ainsi que leurs avantages et inconvénients?
3. Pour le suivi des concentrations en chlorures rejetées, les OER précisent que des échantillons devraient être pris à l'effluent final ainsi qu'à la sortie du système de traitement (avant l'ajout des eaux de dépuración) (PR5.20, p. 3).
 - a. Quelle est la distinction entre ces deux points d'échantillonnage? Pour quelles raisons l'échantillonnage devrait-il être fait à ces deux points? Veuillez préciser leur emplacement à l'intérieur du système de traitement des eaux usées tel que conçu pour le projet (PR5.18, p. 52 PDF).
 - b. Les OER et les exigences de rejet qui seraient établis pour les chlorures ou tout autre paramètre devraient-ils être respectés aux deux points d'échantillonnage? Veuillez expliquer.
4. Le suivi à effectuer pour les effluents comporte différentes fréquences d'échantillonnage et d'analyse (hebdomadaire, mensuel et trimestriel). À quelle fréquence l'initiateur devrait-il transmettre un rapport de suivi au Ministère et quel est le délai de diffusion de ces rapports au registre public?

5. Lors de la première partie de l'audience publique, vous avez indiqué la présence de deux stations de mesure de la qualité de l'eau à proximité de l'emplacement prévu pour le projet.
 - a. Veuillez localiser ces stations sur une carte et indiquer quels types de contaminants ces stations peuvent détecter.
 - b. Veuillez nous indiquer l'ensemble des rejets industriels ou agricoles dans la rivière des Outaouais entre le site de Samonix et la prise d'eau de Portage-du-Fort.